

## Des déblais, pour quoi faire ?



Depuis de nombreuses années, les grands chantiers se sont succédés et les déblais ont plusieurs fois envahi notre ville et modifié notre paysage.

Il y a moins de 10 ans c'était la descente du tunnel LTF.

Beaucoup d'entre nous se souviennent encore des déblais de la construction du tunnel routier à la fin des années 70.

De nombreuses photos nous rappellent, il y a plus de 150 ans, les matériaux issus du creusement du tunnel ferroviaire avec Germain Sommeiller.

Les techniques de creusement ont évolué, mais le volume des matériaux (nommés marinage) restent une préoccupation, d'abord pour les entreprises et ensuite pour nous tous.

Pour le chantier en cours, deux techniques ont été utilisées pour le creusement de la galerie : d'abord par explosifs, ce qui fournit des blocs de granulométrie diverses, ensuite par tunnelier qui lui produit du marinage beaucoup plus fin et des poussières. Le percement côté français avait été prévu et anticipé depuis presque 10 ans. Une convention signée alors entre la SFTRF et la commune avait prévu cette mise en dépôt et réhabilitation de la carrière en contrepartie d'une contribution financière très intéressante pour la commune (environ 1 600 000 €). Cette ancienne carrière, même si elle faisait partie de notre quotidien, constituait une plaie dans notre paysage. Demain, une fois la revégétalisation terminée, ce secteur sera du type de celle des anciens bassins de décantation en face du village du Bourget ou ressemblera au cône sous le tunnel routier.

Vos élus, comme beaucoup de Modanais sont préoccupés par ce chantier, ces transports, camions et engins qui circulent dans tous les sens, ces poussières, le bruit, les dégradations des chemins des canaux d'arrosage ... (suite page 2)



### Christian Simon

Conseiller municipal délégué aux grands travaux explique :

#### 1. Pourquoi ?

Modane Infos : Pourquoi avoir accepté des déblais venant de la partie italienne de la galerie du tunnel du Fréjus ?

Christian SIMON : Les travaux continuant côté France vers l'Italie, la Sital nous a demandé si nous avions besoin de déblais en attendant de mettre en place la filière vers un site de dépôt italien. Ayant des chantiers en attente de matériaux nous avons accepté de mettre sur le territoire de Modane une partie des déblais sortant par la carrière Socamo.

M.I. : Où seraient allés les déblais si ils n'avaient pas été acceptés du côté français ?

C.S. : Le site italien se situe le long de l'autoroute après Oulx

M.I. : Si Modane n'avait pas accepté la mise en dépôt aurait-elle pu être imposée pour les déblais italiens ?

C.S. : non.

#### 2. Qui ?

2.1. Quelle est l'entreprise qui transporte les déblais ? Quelles sont ses obligations ?

C.S. : Nous avons des conventions avec une filiale de la SITAF (sitalfa) qui a choisi elle-même ces transporteurs actuellement (Casarin, VTSV, Dubois, Pellerey) Dans les conventions il est précisé qu'il faut éviter au maximum les nuisances (bruits, poussières ...)

M.I. : Quelle est l'entreprise italienne qui a demandé la mise en dépôt des déblais ? Y-a-t-il une compensation financière ?

C.S. : C'est la SITAF à travers sa filiale SITALFA, oui il y a une compensation financière



qui dépend des travaux effectués et de l'éloignement du site de dépôt.

M.I. : Qui a négocié avec l'entreprise italienne ?

C.S. : La commune de Modane

2.4. Quel est aujourd'hui l'interlocuteur de la commune ?

C.S. : SITALFA

#### 3. Où ?

M.I. : Quels sont les sites concernés ? ou projetés ?

C.S. : Sur plusieurs sites à Val Fréjus. À Modane, un merlon pour protéger des chutes de pierres sur la zone industrielle du Fréjus (où doit passer la piste cyclable), le terrain de l'Isle pour faire une plateforme qui pourra accueillir des entreprises pour le chantier LTF, le stand de tir pour une remise aux normes.



### Trois questions à Didier SIMONNET

Directeur général SFTRF



Modane Infos : Le site de l'ancienne carrière SOCAMO a permis d'une part de stocker plusieurs centaines de milliers de mètres cube de déblais du percement de la deuxième galerie du tunnel du Fréjus, et d'autre part la réhabilitation de cette verrue. Qu'est-il prévu pour le traitement paysager du dépôt et de ses abords ? quelles plantations et à quelle échéance ? qu'est-il envisagé pour le traitement des eaux de ruissellement qui ont déjà inondé le haut du quartier du Pâquier ?

Didier SIMONNET // Il est effectivement prévu un traitement paysager du site de l'ancienne carrière SOCAMO. Cela fait partie des engagements pris par la SFTRF dans la convention que la Ville de Modane et elle ont signée le 26 octobre 2007. Ce traitement paysager ne pourra avoir lieu qu'à la fin du stockage des matériaux et de la réalisation de toutes les risbermes prévues.

En ce qui concerne le traitement des eaux de ruissellement, il ne pourra être entièrement réalisé qu'une fois l'aménagement complet du site terminé et notamment celui de l'espace réservé à la décharge communale.

M.I. : Il a été décidé que le tunnelier poursuivrait son travail sur la partie italienne du tunnel. Les deux sociétés concessionnaires la SITAF et la SFTRF sont elles associées dans le traitement et le transport des déblais ? sous quelle forme ? Qui a la responsabilité de la remise en état du site du Golet ?

Didier SIMONNET / La SITAF est seule responsable de la gestion et du transport des déblais qui sont issus du creusement sur le territoire italien.

Néanmoins, il a été estimé qu'il était plus judicieux de stocker définitivement sur le site de l'ancienne carrière SOCAMO, une petite partie des déblais italiens. En contrepartie, le projet de parking à Valfréjus (qui a fait l'objet d'une convention entre la Ville et la SITAF) sera réalisé par la SITAF en utilisant des déblais français qui ont été stockés en début de chantier sur le site du Gollet. La Commune de Modane a été informée de cet échange et l'a accepté. En ce qui concerne la remise en état du site du Gollet, les m3 issus du creusement italien n'ont pas vocation à y rester. Une fois ces déblais évacués, le traitement paysager incombera à la SFTRF dans le cadre de la convention qui la lie à l'AFP de Modane

M.I. : 3. Durant le percement de la partie française de l'ouvrage les voussoirs fabriqués plus bas dans la vallée devaient traverser Modane à cause du grand danger que présentait la traversée de la plate forme du tunnel. Aujourd'hui les camions de chantier qui évacuent les déblais italiens vers les sites de dépôt traversent la plate forme. Quelle solution a été trouvée pour parer le danger ?

Didier SIMONNET Les camions de déblais italiens ne traversent pas la plateforme puisqu'ils y font simplement demi-tour pour redescendre et sortir à l'échangeur du Replat. La demande qui avait été faite pour les camions de voussoirs français concernait un accès direct à la tête de la galerie depuis la plateforme, ce qui donc conduisait à sa traversée et donc à couper le sens Italie-France. Ceci était effectivement très dangereux et ce sans commune mesure avec le demi-tour des camions de déblais. L'entreprise RAZEL a donc choisi un itinéraire alternatif.



(suite de la page 1) Presque journalièrement, nous sommes sur le front pour discuter, contraindre les entreprises en leur rappelant les engagements, jusqu'à aller vers un arrêt temporaire de leur activité.

De nombreuses réunions ont eu lieu avec les entreprises, beaucoup de

procédures ont été imposé aux entreprises, limitations du nombre de camions, plan de circulation, horaires de travail, arrosage (notamment le site du Golet), végétalisation, balayage, jusqu'à la création d'une route d'accès provisoire de chantier vers le long du st Antoine, ...

Les élus de Modane ont contribué par des demandes répétées à la SFTRF pour

modifier le projet initial avec la réalisation de la galerie de marinage directe entre la galerie en construction et le site de la carrière dans le seul but de réduire les transports par camion.

Concernant la deuxième partie de ce creusement côté italien, la décision de poursuivre les travaux depuis Modane a été perçue comme une bonne nouvelle par vos élus, pour de nombreux commerçants et entreprises et pour certains Modanais travaillant directement sur ce chantier.

La difficulté comme nous le voyons tous aujourd'hui concerne les matériaux car faute d'anticipation (la décision a été prise très tardivement), nous avons dû réagir rapidement et trouver des lieux de stockage d'abord temporaires, puis définitifs. Concernant ces derniers, les sites concernés devaient être à l'origine, une demande des communes pour des besoins liés à la sécurité (merlon de protection) ou à l'aménagement de zones (réalisation de plateforme, de parking de pistes...). L'opportunité pour les collectivités étant une réalisation de ces travaux prise en charge par la SITAF avec dans certains cas une contribution financière complémentaire. C'est le cas pour Modane, comme pour la station de Valfréjus et de la Norma, mais également pour la commune du Freney ou encore l'association du musée de la traversée des alpes autour du fort de St Gobain.

Naturellement la réglementation s'applique sur l'ensemble des zones concernées.

Concernant la nature des matériaux et leur composition chimique, nous recevons périodiquement les analyses complètes avec les dosages comparés aux seuils légaux.

Ce type de matériau est seulement en petite quantité réutilisable, une partie est stockée pour avoir un peu de stock bon marché pour les prochaines années pour les chantiers communaux.

Aujourd'hui, où en sommes-nous : le tunnelier devrait voir



le jour à Bardonecchia en novembre et marquer la fin de l'arrivée importante de matériaux, il ne restera que quelques rameaux de sécurité à creuser côté français.

Le tunnelier est actuellement en avancement très rapide et de nouvelles zones de stockage temporaires ont été installées à proximité du Gollet, pour ne pas multiplier le nombre de camions en circulation.

L'aménagement des terrains de l'Isle (déchetterie) est terminé, la terre végétale est en place et la végétation semée.

Du côté de l'ancienne carrière, comme nous pouvons le voir, les dépôts sont au maximum, une partie des matériaux seront évacués (ceux à proximité du fortin du St Antoine) et la végétalisation des talus mise en place en 2013 sera poursuivie à la totalité des pentes et Risberme.

Pour Valfréjus, avec les beaux jours, est prévue l'extension du parking utilisable l'hiver prochain.

La fin du creusement approche, les nuisances, bruit et poussière ralentiront en 2015 avec le déstockage des sites de dépôt temporaire. Petit à petit, la végétation reprendra sa place et Modane ses couleurs ... jusqu'aux prochains travaux.

Dans l'attente, soyez assurés que vos élus comme le personnel des services communaux sont préoccupés et agissent journalièrement pour limiter au maximum les impacts négatifs de ces chantiers.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques de vos difficultés, par courrier, par mail par téléphone ou directement en rencontrant le maire ou les élus de permanences, le samedi matin de 10 à 11h30 en mairie.

Jean Claude Raffin, Maire



(suite de la page 1) M.I. : Aujourd'hui plusieurs dépôts existent, vont ils rester ?

Non ils doivent être évacués avant la fin du chantier.

M.I. : Le site de la carrière SOCAMO est-il rempli ou va-t-il encore monter ?

quel est sa capacité ?

C.S. : Le site de de la carrière SOCAMO est rempli il ne va plus monter et la partie haute va être évacuée vers l'Italie la dent creuse du sommet sert actuellement de stockage tampon on aura mis environ 600 000 m3 de déblais.



M.I. : d'autres communes ont-elles accepté des déblais ?

C.S. : Oui les communes de St André du Freney et de Villarodin Bourget.

## 4. Quoi ?

M.I. : Quelle est la nature des matériaux ? Y-a-t-il des produits polluants ou toxiques ?

C.S. : Non car le percement s'effectue au tunnelier, et des analyses régulières sont fournies aux communes.

M.I. : Quel est le volume définitif des déblais déposés sur la commune de Modane ?

C.S. : 638 000 m3 sur le site de la carrière SOCAMO qui ont été l'objet d'une première convention fixant les conditions techniques et financières de la mise en dépôt. Une deuxième convention avec la SITAF, la société SITALFA et l'entreprise CASARIN a pour objet les mises en dépôt de Valfréjus pour 39000m3, le site de l'Ilaz 30 000m3 et le pôle industriel du Fréjus pour 10 000 m3 .

4.3. Peuvent-ils être réutilisés ?

Non car ils sont mis en place pour des projets demandés par la commune ou par les services de l'état.

## 5. Comment ?

M.I. : Quelles précautions ont-elles été prises pour la mise en dépôt et le transport ?

CS : Sur le site principal, celui de l'ancienne carrière Capitole, la SFTRF reste propriétaire des dépôts 10 ans après la réception des travaux. L'ensemble des terrains acquis par la SFTRF seront à terme cédés gratuitement à la commune. Dès cette année la commune de Modane mandatera une expertise régulière du site. Sur tous les sites concernés l'entreprise prend en charge la revégétalisation du terrain.

M.I. : Quelles mesures ont été prises pour éviter la poussière ? Est-ce possible ?

C.S. : Seuls des arrosages et des balayages réguliers peuvent sinon éviter totalement les nuisances, au moins les limiter au maximum. La commune est vigilante pour le faire respecter.



## 6. Quel résultat final ?

M.I. : Qui va réaliser le traitement paysager des dépôts ?

C.S. : Les entreprises sur commande de la SFTRF pour SOCAMO et de SITALFA pour tous les autres.

M.I. : Une étude d'impact a-t-elle été faite ? Qui a fait les préconisations paysagères et botaniques pour la remise en végétation des zones de dépôt ?

C.S. : Oui pour SOCAMO et par les services de l'état pour l'Isle c'est la chambre d'agriculture pour les parkings le bureau d'étude Sage et pour les merlons les services de la commune.

M.I. : Quelle épaisseur de terre végétale va recouvrir les déblais ? Le compost de la station d'épuration de la Praz sera-t-il utilisé ? sera-t-il suffisant ?

C.S. : Environ 20 cm de terre végétal avec du compost de la station d'épuration de la Praz. Pour l'instant on en a assez.

M.I. : D'autres remblais faits avec du marinage de tunnels ont été réalisés par le passé leur végétalisation laisse plus qu'à désirer quelle garantie avons-nous que ceux d'aujourd'hui soient réalisés dans de bonnes conditions ?

C.S. : d'une part es normes actuelles sont beaucoup plus exigeantes et d'autre part les élus concernés n'avaient ni exigé ni suivi la remise en état des lieux.

M.I. : Quelles précautions ont-elles été prises pour éviter l'érosion rapide sur les dépôts à forte pente ?

C.S. : le drainage et les plantations prévus par conventions.

M.I. : Modane a par le passé accueilli de nombreux dépôts, il a fallu parfois plus de 20 ans pour que quelques maigres arbres réussissent à pousser dessus, sera-ce encore le cas pour ces déblais ?

C.S. : Non, nous avons fait ce qu'il fallait pour que cela ne se reproduise pas.

## Six questions à Eric CASARIN



Modane Infos : Combien d'emplois sont maintenus dans l'entreprise grâce au chantier de la galerie ?

Eric Casarin : pour la totalité du chantier cela fait 120 personnes de l'entreprise et des sous traitants sans parler de l'activité induite sur l'ensemble du tissu artisanal et commercial. Pour la seule partie italienne du chantier c'est 50 à 60 personnes qui relèveraient d'entreprises italiennes si Razel n'avait pas poursuivi la percée jusqu'au bout. Ce qui fait que tout cumulé c'est 350 personnes qui travaillent sur et pour le chantier dont une centaine du canton de Modane.

MI : Combien de temps va encore se poursuivre le chantier ?

EC : Si tout va bien le creusement devrait se terminer la première quinzaine de décembre 2014, le traitement des déblais et des dépôts se poursuivant une partie de 2015

MI : Combien d'entreprises sont concernées par le transport des déblais ?

EC : Il y a avec l'entreprise Casarin, les sociétés Pellerey, Dubois, Novatrans.

MI : Quelles mesures ont été prises pour éviter la poussière ? Est-ce possible ?

EC : Arrosage et balayage au maximum, mais il y a parfois des ratés. Aujourd'hui on peut dire que le gros du trafic est passé. Il est évident qu'un certain nombre de riverains ont été gênés par le trafic et la poussière.

MI : Quelle est la nature des déblais ?

EC : ce sont des matériaux inertes, des schistes qui ne comportent aucun résidu d'explosif puisque le travail est fait au tunnelier. Ce sont les mêmes roches que celles sorties des tunnels de 1871 et de 1980 et mises en dépôts sur la plate forme et à Modane gare.

MI : Les déblais qui vont être déposés dans d'autres communes vont-ils traverser Modane ?

EC : Non, seule la route départementale 216 entre la maison penchée et le carrefour de la voie d'accès au tunnel est concernée et éventuellement si le merlon du chemin Ferdinand Buisson est réalisé la traversée par le cours Aristide Briand jusqu'au Pont Emile Charvoz.

Directeur de la publication : Jean Claude RAFFIN - Mairie de Modane 73500 Modane  
Rédacteur en chef : Xavier LETT  
Impression : imp. THEOLIER